



## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Séance du lundi 8 avril 2019**

# Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 72

Présents : 51

Excusés : 12

Absents : 9

**REUNION DU 8 AVRIL 2019**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le LUNDI HUIT AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

## ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 51

M. ARDJOUNE Madani, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CANNAROSSO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CHABANI Hamid, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, M. MORIN Sébastien, M. NICOLAS Frédéric, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

## EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 12

|                             |   |                           |
|-----------------------------|---|---------------------------|
| Mme ARAB Dalila,            | à | M. BAILLON Jean-François, |
| M. ASENSI François,         | à | M. MONTES Mathieu,        |
| M. BOUMEDJANE Karim,        | à | Mme COMAYRAS Christine,   |
| M. CAHENZLI Denis,          | à | Mme MAROUN Séverine,      |
| Mme DE CARVALHO Virginie,   | à | M. ARDJOUNE Madani,       |
| Mme DELMAS Anne-Marie,      | à | M. FERREIRA Lino,         |
| M. GRAMFORT Mathieu,        | à | Mme SAGNA Fatou,          |
| M. LAGARDE Jean-Christophe, | à | Mme LAGARDE Aude,         |
| Mme MABCHOUR Najet,         | à | Mme WANLIN Elsa,          |
| Mme MOREIRA Véronique,      | à | M. WATTEZ Robert,         |
| Mme PINHEIRO Amélie,        | à | M. CHAUSSAT Jacques,      |
| Mme VERTE Monique,          | à | Mme VALLETON Martine,     |

## ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 9

M. AMARI Farid, Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, Mme BOUR Patricia, M. CARRE Julien, M. GATIGNON Stéphane, M. MAHMOUDI Yacine, M. SALINI Stéphane, Mme SEGURA Angela,

## SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Maryline MARCHOIS

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

### **A la question 3.1 – Développement économique (52 - 13 – 7)**

Monsieur Julien CARRE rejoint l'assemblée, avec le pouvoir de Madame Angela SEGURA.

### **A la question 4.2 – Habitat – Permis de diviser (51 – 13 – 8)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée, Madame Martine VALLETON reprend la présidence, le temps de son absence.

### **A la question 5.1 – Aménagement – EPFIF (52 – 13 – 7)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

### **A la question 6 – JOP 2024 (54 – 13 – 5)**

Monsieur Jean-Christophe LAGARDE rejoint l'assemblée, ainsi que Monsieur Farid AMARI, avec le pouvoir de Monsieur Yacine MAHMOUDI.

### **A la question 7 – Déchets ménagers (52 – 12 – 8)**

Monsieur Madani ARDJOUNE quitte l'assemblée avec le pouvoir de Madame Virginie DE CARVALHO.

Monsieur Jean-Christophe LAGARDE quitte l'assemblée.

### **A la question 8.1 – Finances (51 – 11 – 10)**

Monsieur Jean-Christophe LAGARDE rejoint l'assemblée.

Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS et Madame Séverine MAROUN avec le pouvoir de Monsieur Denis CAHENZLI quittent l'assemblée.

### **A la question 8.2 – Finances (50 – 12 – 10)**

Monsieur Thierry MEIGNEN quitte définitivement l'assemblée et donne son pouvoir à Madame Brigitte LEMARCHAND.

### **A la question 8.3 – Finances (52 – 13 – 7)**

Monsieur Madani ARDJOUNE rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Madame Virginie DE CARVALHO.

Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS rejoint l'assemblée.

**A la question 8.6 – Finances (48 – 16 – 8)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée, Madame Martine VALLETON reprend la présidence, le temps de son absence.

Madame Séverine MAROUN avec le pouvoir de Monsieur Denis CAHENZLI rejoint l'assemblée.

Monsieur Sébastien MORIN quitte l'assemblée.

Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur Alain RAMADIER.

Madame Fatima BELMOUDEN quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Madame Karine LANCHAS-VICENTE.

Monsieur Jean-Philippe RANQUET quitte définitivement l'assemblée.

**A la question 8.14 – Finances (47 – 15 – 10)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

Madame Amel JAOUANI et Madame Christine COMAYRAS (avec le pouvoir de Monsieur Karim BOUMEDJANE) quittent l'assemblée.

**A la question 8.17 – Finances (48 – 15 – 9)**

Madame Amel JAOUANI rejoint l'assemblée.

**A la question 8.18 – Finances (50 – 16 – 6)**

Monsieur Sébastien MORIN rejoint l'assemblée, ainsi que Madame Christine COMAYRAS avec le pouvoir de Monsieur Karim BOUMEDJANE.

# ORDRE DU JOUR

|                                                                                                                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1 - INFORMATION</b>                                                                                                                                                                                                                   | <b>5</b>  |
| ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019                                                                                                                                                                                | 5         |
| <b>2 - POLITIQUE DE LA VILLE</b>                                                                                                                                                                                                         | <b>5</b>  |
| 2.1 – APPROBATION DES BILANS 2017 DES CONTRATS DE VILLE DE PARIS TERRES D'ENVOL                                                                                                                                                          | 5         |
| 2.2 – SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2019 DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL                                                                                                                                  | 5         |
| <b>3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>5</b>  |
| 3.1 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE GRAND EST SEINE-SAINT-DENIS – COTISATION AU FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTION AU FONDS D'INTERVENTION                                                                                        | 5         |
| 3.2 – APPEL A PROJET ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) - DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJET ESS                                                                                                                              | 5         |
| <b>4 - HABITAT</b>                                                                                                                                                                                                                       | <b>6</b>  |
| 4.2 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PREALABLE DE TRAVAUX CONDUISANT A LA CREATION DE PLUSIEURS LOCAUX A USAGE D'HABITATION (PERMIS DE DIVISER)                                                                                               | 7         |
| 4.3 – ABONDEMENT DU FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES                                                                                                                                                 | 7         |
| <b>5 - AMENAGEMENT</b>                                                                                                                                                                                                                   | <b>7</b>  |
| 5.1 – APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE, L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)                                                                 | 7         |
| DELEGATION PARTIELLE DU DPU AUX COMMUNES DU TERRITOIRE A L'EPFIF ET CONFIRMATION DES DELEGATIONS ANTIEURIEUREMENT CONSTITUEES AU PROJET D'OPERATEURS                                                                                     | 7         |
| 5.2 – CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) BIENVENUE-GARE SUR LA COMMUNE DU BOURGET                                                                                                                                          | 8         |
| 5.3 – COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS – CONCESSION D'AMENAGEMENT « LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET » - SIGNATURE DES AVENANTS ET CONVENTIONS RELATIFS AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS REGIONALES AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES | 8         |
| <b>6 - JOP 2024</b>                                                                                                                                                                                                                      | <b>8</b>  |
| JOP 2024 - USEPIADES 2024 DE PARIS TERRES D'ENVOL – CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'USEP 93                                                                                                                               | 8         |
| <b>7 - DECHETS MENAGERS</b>                                                                                                                                                                                                              | <b>8</b>  |
| AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS D'ILE-DE-FRANCE (PRPGD)                                                                                                                                         | 8         |
| <b>8 - FINANCES</b>                                                                                                                                                                                                                      | <b>8</b>  |
| 8.1 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2019                                                                                                                                                 | 8         |
| 8.2 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2019                                                                                                                                                                                 | 8         |
| 8.3 – FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'EPT POUR 2019                                                                                                                                                 | 9         |
| 8.4 – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL                                                                                                                | 9         |
| 8.5 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2018 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES                                                                                          | 9         |
| 8.6 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL                                                                                                                                                                 | 10        |
| 8.7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT                                                                                                                                              | 10        |
| 8.8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL                                                                                                                            | 10        |
| 8.9 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE                                                                                                                    | 10        |
| 8.10 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL                                                                                                                                                  | 10        |
| 8.11 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT                                                                                                                                                                           | 11        |
| 8.12 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL                                                                                                                                                         | 11        |
| 8.13 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE                                                                                                                                     | 11        |
| 8.14 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019                                                                                                                                                                                     | 11        |
| 8.15 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR 2019                                                                                                                                                                         | 11        |
| 8.16 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL POUR 2019                                                                                                                                                     | 11        |
| 8.17 – TRANSFERT DES CONTRATS DE LA REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE AU SIAEP TC                                                                                                                                                     | 11        |
| 8.18 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE L'EPT DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE EUROPE SERVICES DECHETS (ESD)                                                                                          | 12        |
| <b>9 - RESSOURCES HUMAINES</b>                                                                                                                                                                                                           | <b>12</b> |
| CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LE SEAPFA ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL                                                                                                                                               | 12        |
| <b>10 - INFORMATION</b>                                                                                                                                                                                                                  | <b>12</b> |
| DECISIONS DU PRESIDENT                                                                                                                                                                                                                   | 12        |

## 1 - INFORMATION

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 11 février 2019.

## 2 – POLITIQUE DE LA VILLE

### 2.1 – APPROBATION DES BILANS 2017 DES CONTRATS DE VILLE DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les bilans des actions 2017 des 4 contrats de ville de Paris Terres d'Envol, ci-annexés ainsi que les délibérations de chaque commune.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

### 2.2 – SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2019 DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les tableaux de programmation budgétaires de l'appel à projets 2019 des contrats de ville de Paris Terres d'Envol, ci-annexés.
- **Dit que** les dépenses et les recettes des actions portées par EPT Paris Terres d'Envol, présentent dans le tableau territorial, seront inscrites au budget primitif de l'EPT Paris Terres d'Envol.

## 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 3.1 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE GRAND EST SEINE-SAINT-DENIS – COTISATION AU FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTION AU FONDS D'INTERVENTION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec l'association Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite ;
- **S'engage** à verser à Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis, par an et à compter du 1er janvier 2019, un montant 64 666 € au titre de la cotisation de fonctionnement et 3 256 € au titre du fonds de d'intervention afin de soutenir le financement par prêt à taux zéro de 25 entreprises par an minimum ;
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### 3.2 – APPEL A PROJET ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) - DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJET ESS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Entérine** la décision du jury de sélection et décide d'octroyer :

| Nom de la structure porteuse | Projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Montant attribué |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| AGDS                         | Mise en place d'un parcours d'accompagnement diversifié via le coaching et la sophrologie pour les salariés du restaurant social : accompagnement pendant 1 an par un coach sportif.                                                                                                                                                                                                            | 6 000 €          |
| Aurore                       | Soutien au développement de leur restaurant social situé à Sevran avec notamment l'aménagement d'un espace de préparation froide et le financement d'un poste de coordination administratif.                                                                                                                                                                                                    | 5 000 €          |
| Ensemble pour l'Emploi       | 6 journées de sensibilisation en quartiers prioritaire en utilisant des outils innovants (ciné-débats avec vidéo, maraudes, échanges sous forme de témoignage en horaires décalés...), travail sur émergence : 10 ateliers d'émergence de projet par an et 10 journées de permanence Intégration possible des porteurs de projet au programme Entrepreneur TPE au sein de l'IUT de Saint-Denis. | 4 500 €          |
| Femmes Relais                | Développement de l'ACI "Le Monde dans l'assiette" avec la mise en place de "Master class Gastronomie et cuisine".                                                                                                                                                                                                                                                                               | 4 000 €          |
| Garances                     | Programme territorial d'incubation pour les projets ESS en émergence pendant 6 mois : 12 ateliers et suivi individuel pour 20 résidents de l'EPT.                                                                                                                                                                                                                                               | 4 000 €          |
| Les Inventuriers             | Découverte de l'archéologie et du patrimoine local sur le territoire de l'EPT, au sein des établissements scolaires (niveau CM1/CM2).                                                                                                                                                                                                                                                           | 5 500 €          |

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>Les routes du futur</b>                | Salon de coiffure social et solidaire "La Beauté Engagée" : accueil individuel des personnes orientées par leur conseiller (contribution financière symbolique) et accueil collectif avec la mise en place d'ateliers sur l'image et l'estime de soi en lien avec des structures œuvrant dans l'insertion et lien social.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2 500 € |
| <b>Maison Jardin Services</b>             | Remplacement des agents d'entretien et de restauration dans les collèges dans le cadre d'un marché avec le CD93. Demande de subvention pour l'accompagnement réalisé avant l'intégration dans la structure (formation et résolution de problématiques comme la mobilité).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3 000 € |
| <b>Marché sur l'eau</b>                   | Proposer une consommation alimentaire durable et régionale en livrant aux clients sur le canal de l'Ourcq. Présente depuis 2013 à Sevran pour une distribution classique à des adhérents. Propose de remettre en place une distribution à coût réduit de paniers solidaires (existait jusqu'en juillet 2018 mais n'est plus subventionné par CRIF) et des "ateliers du bien manger" pour les sevranaïes.                                                                                                                                                                                                                             | 4 000 € |
| <b>Planète culture</b>                    | Création d'un bar à smoothie bio itinérant tenu par des jeunes (8 à 9) en situation de décrochage scolaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2 500 € |
| <b>Port Parallèle</b>                     | Accompagnement au test et à la création d'activité économiques et de projet coopératif et promotion de l'entrepreneuriat salarié - développement de son antenne d'Aulnay-sous-Bois : réunions d'information (60 participants), accompagnement individuel (30), intégration de 10 à 15 entrepreneurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5 000 € |
| <b>Régie de quartiers de Blanc-Mesnil</b> | Développement et modernisation de leur activité de repasserie par l'achat de matériel neuf, conduisant à l'embauche d'un ou deux salariés supplémentaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5 000 € |
| <b>Ressourcerie2Mains</b>                 | Déploiement de ressourceries éphémères pour aller à la rencontre des habitants lors d'événements.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 5 000 € |
| <b>SHAM Spectacles</b>                    | Demande de soutien à la pérennisation d'un poste "animateur-assistant régie" et développement en "régisseur de lieu- médiateur culturel" (unique salarié permanent), dans le cadre du développement de leur activité avec l'installation en fixe en juin 2019 d'un chapiteau avec espace de répétition, diffusion et transmission (en complément d'un chapiteau itinérant). L'idée est de faire vivre ce lieu fixe et qu'il rayonne sur le territoire et même au-delà.<br>Activités de découverte du cirque gratuit à destination des personnes résidant en QPV et mise en place de formations diplômantes dans le milieu du cirque. | 2 500 € |

- **Dit** que l'enveloppe globale de l'appel à projets ESS 2018 est portée de 50 000 à 58 500 € ;
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer tout acte relatif à la mise en œuvre des projets financés dans le cadre de cet appel à projets ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### 4 - HABITAT

##### 4.1 – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE DECLARATION DE MISE EN LOCATION, D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION (PERMIS DE LOUER)

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (57 voix pour, 8 abstentions : F. ASENSI, M. MONTES, M. ARDJOUNE, V DE CARVALHO, N. DUBOE, A. JAOUANI, L. FERREIRA, AM. DELMAS)

- **Met en place** les dispositifs de déclaration de mise en location et d'autorisation préalable de mise en location, au regard des demandes des communes,
- **Dit** que sur la commune d'Aulnay-sous-Bois la déclaration de mise en location sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des zones d'activité, ainsi que les logements des bailleurs institutionnels est maintenue et est d'application immédiate,
- **Dit** que sur la commune du Blanc-Mesnil sont mises en place la déclaration et l'autorisation préalable de mise en location sur les périmètres détaillés en annexe, issus des investigations réalisées par le service communal d'hygiène et de santé,
- **Dit** que sur la commune de Dugny sont mises en place la déclaration de mise en location et l'autorisation préalable de mise en location, sur le quartier de la Comète et sur le centre-ville, selon les adresses citées en annexe,
- **Dit** que sur la commune du Bourget est mise en place l'autorisation préalable de mise en location sur l'ensemble de son territoire, tant sur le tissu pavillonnaire que sur l'habitat collectif privé,
- **Dit** que sur la commune de Sevran sont mises en place la déclaration et l'autorisation préalable de mise en location sur l'ensemble des zones d'habitat de la ville, à l'exception des constructions d'habitat social et des logements libres intermédiaires,

- **Décide** de déléguer aux communes concernées la mise en œuvre et le suivi de la déclaration de mise en location et l'autorisation préalable de mise en location,
- **Dit** que les communes adresseront à l'EPT Paris Terres d'Envol un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation,
- **Dit qu'il** sera possible d'utiliser la voie électronique pour effectuer auprès des communes les demandes et déclarations relatives à ces dispositifs,
- **Dit** que les dispositifs de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location entreront en vigueur six mois à compter de la publication de la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à la Caisse d'allocations familiales et à la Caisse de mutualité sociale agricole,
- **Dit** que le non-respect des dispositifs exposera tout contrevenant aux poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ces dispositifs,

#### **4.2 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PREALABLE DE TRAVAUX CONDUISANT A LA CREATION DE PLUSIEURS LOCAUX A USAGE D'HABITATION (PERMIS DE DIVISER)**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (56 voix pour, 8 abstentions : F. ASENSI, M. MONTES, M. ARDJOUNE, V DE CARVALHO, N. DUBOE, A. JAOUANI, L. FERREIRA, AM. DELMAS)

- **Décide** sur la commune de Sevrans la mise place de l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant sur l'ensemble des zones d'habitat de la ville, à l'exception des constructions d'habitat social et des logements libres intermédiaires,
- **Décide** sur la commune du Bourget la mise place de l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant sur l'ensemble du territoire tant sur le tissu pavillonnaire que sur l'habitat collectif privé et à la seule exclusion de l'habitat collectif géré par des bailleurs institutionnels,
- **Décide qu'il** sera possible d'utiliser la voie électronique pour effectuer auprès de la commune les demandes relatives à ce dispositif,
- **Dit** que le non-respect des dispositifs exposera tout contrevenant aux poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ces dispositifs,

#### **4.3 – ABONDEMENT DU FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Dit** que le fonds territorial d'aide aux travaux pour les copropriétés dégradées sera au bénéfice des copropriétés sous dispositif d'OPAH-CD ou plan de sauvegarde,
- **Décide** que Paris Terres d'Envol abondera ce fonds à hauteur de 70 % du montant de l'aide à condition que la commune concernée par le dispositif d'amélioration de l'habitat abonde ce même fonds à hauteur de 30 %,
- **Décide** que la participation maximale de Paris Terres d'Envol sera de 2 000 € par lot d'habitation principale,
- **Dit** que toute décision d'attribution d'une aide financière issue de ce fonds au bénéfice des copropriétés sous dispositif d'OPAH-CD ou plan de sauvegarde, fera l'objet d'une délibération soumise au conseil de territoire Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce fonds.

### **5 - AMENAGEMENT**

#### **5.1 – APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE, L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)**

**Le conseil de territoire à la majorité** (64 voix pour, 1 voix contre : M. Didier MIGNOT) :

- **Approuve** le protocole foncier et la convention d'intervention foncière entre la commune du Blanc-Mesnil, l'EPT Paris Terres d'Envol et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) selon les projets joints en annexe ainsi que l'ensemble de ses annexes cartographiques.
- **Autorise** le Président à signer, au nom du territoire de Paris Terres d'Envol, le protocole foncier et la convention d'intervention foncière, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à leurs exécutions.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

#### **DELEGATION PARTIELLE DU DPU AUX COMMUNES DU TERRITOIRE A L'EPFIF ET CONFIRMATION DES DELEGATIONS ANTIEURIEUREMENT CONSTITUEES AU PROJET D'OPERATEURS**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Abroge** la délibération du conseil territorial en date du 20 mars 2017 décidant de la délégation partielle du DPU,
- **Confirme** l'ensemble des périmètres de délégations du droit de préemption urbain simple et renforcé, antérieurement consenties par les communes à des opérateurs, en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme,

- **Délègue** l'exercice du droit de préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé à chacune des communes du territoire à l'exception des périmètres d'intérêt territorial où l'EPT conserve son DPU et DPU renforcé et des périmètres de veille foncière de l'EPFIF sur la commune du Blanc-Mesnil, où l'exercice du DPU et du DPU renforcé est délégué à l'EPFIF, selon les cartographies ci-annexées.
- **Précise** que les communes devront notifier à réception, par lettre simple, à l'EPT Paris Terres d'Envol, une copie de chaque déclaration d'intention d'aliéner, dont elles seront destinataires sur l'ensemble des secteurs relevant du droit de préemption réservé à celui-ci.

## **5.2 – CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) BIENVENUE-GARE SUR LA COMMUNE DU BOURGET**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** le dossier de création de la Zone d'aménagement concerté Bienvenue-Gare sur la commune du Bourget.
- **Approuve** le périmètre de ladite ZAC conformément au plan figurant au dossier de création.
- **Approuve** le programme prévisionnel envisagé dans le cadre de cette opération.
- **Décide** conformément à l'article R331-6 du code de l'urbanisme l'exclusion du périmètre de la ZAC de la taxe d'aménagement.
- **Décide** en conséquence de créer la ZAC Bienvenue-Gare sur la commune du Bourget.
- **Précise** que, conformément à l'article R311-5 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et en mairie du Bourget, que mention de cet affichage sera publié dans un journal diffusé dans le département, et que cette délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
- **Autorise** le président de Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

## **5.3 – COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS – CONCESSION D'AMENAGEMENT « LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET » - SIGNATURE DES AVENANTS ET CONVENTIONS RELATIFS AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS REGIONALES AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Autorise** le président à signer avenants et conventions relatifs aux demandes de subventions régionales au titre des 100 quartiers innovants et écologiques entre la région Ile-de-France, la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'EPT Paris Terres d'Envol et la SEM SEQUANO Aménagement.

## **6 – JOP 2024**

### **JOP 2024 - USEPIADES 2024 DE PARIS TERRES D'ENVOI – CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'USEP 93**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat telle que figurant en annexe,
- **Autorise** le président à signer la convention,
- **Attribue** à l'USEP 93 une subvention de 7 000 € au titre de l'exercice 2019,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **7 - DECHETS MENAGERS**

### **AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS D'ILE-DE-FRANCE (PRPGD)**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Émet** un avis favorable au projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets et son rapport environnemental.

## **8 - FINANCES**

### **8.1 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2019**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Fixe** le taux de la contribution foncière des entreprises à 33.68 % pour 2019.

### **8.2 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2019**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les montants des FCCT actualisés pour 2019 après ajustement des compétences :

|                    | FCCT socle 2019   | FCCT habitat privé 2019 |
|--------------------|-------------------|-------------------------|
| Drancy             | 2 082 148         |                         |
| Dugny              | 666 441           |                         |
| Le Bourget         |                   |                         |
| Sevran             | 3 259 073         | 647 478                 |
| Tremblay-en-France | 19 662 560        |                         |
| Villepinte         | 7 622 648         |                         |
| <b>TOTAL</b>       | <b>33 292 870</b> | <b>647 478</b>          |

- Précise que les montants du FCCT 2019 pour les autres compétences restent inchangés par rapport à 2018 :

|                    | FCCT OM 2019 | FCCT PLU 2019 | FCCT renouvellement urbain 2019 | FCCT politique de la ville 2019 | FCCT eaux pluviales 2019 |
|--------------------|--------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Aulnay-sous-Bois   |              |               |                                 | 103 469                         | 41 244,77                |
| Le Blanc-Mesnil    | 5 148 439    |               | 147 048                         | 133 763                         |                          |
| Drancy             |              | 21 721        | 82 795                          |                                 |                          |
| Dugny              |              |               |                                 |                                 | 46 957,00                |
| Le Bourget         |              | 39 078        |                                 |                                 |                          |
| Sevran             |              |               |                                 | 141 691                         | 309 818,94               |
| Tremblay-en-France |              | 5 347         | 39 084                          | 80 958                          | 292 003,13               |
| Villepinte         |              | 23 303        |                                 | 155 783                         | 188 400,02               |
| <b>TOTAL</b>       |              | <b>89 449</b> | <b>268 927</b>                  | <b>615 664</b>                  | <b>878 423,86</b>        |

- Précise que les FCCT seront tirés mensuellement et qu'ils seront reconduit chaque année jusqu'à la tenue d'une nouvelle CLECT.
- Dit que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis et à Madame la Trésorière Principale de Sevran.

### **8.3 – FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'EPT POUR 2019**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Fixe** à 8,74% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2019 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (ZIP unique).
- **Fixe** à 2,85% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2019 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Terres de France.  
Le produit correspondant est inscrit en recettes du budget primitif 2019 de Paris Terres d'Envol à hauteur de 17 449 961 €.

### **8.4 - CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (63 voix pour, 2 abstentions : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Approuve** le reversement d'une part de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol fixé à 9 350 000 € résultant du besoin de financement pour cette compétence transférée.
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à signer la convention de reversement de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que les ajustements budgétaires sont inscrits au budget de la ville chapitre 73 article 7328 fonction 812.
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite à M. le Préfet de Seine Saint-Denis et à Mme la Trésorière principale de Sevran.

### **8.5 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2018 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Arrête** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal de Sevran, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe régie de distribution eau à Tremblay-en-France dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe réseaux de chaleur et de froid dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**8.6 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2018 de l'EPT Paris Terres d'Envol, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats du compte administratif pour l'exercice 2018 à :
  - Résultat de fonctionnement : 17 428 833,33 €
  - Solde d'exécution d'investissement : - 736 143,21 €

**8.7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement Territoire Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2018 à :
  - Résultat d'exploitation : 5 280 272,53 €
  - Solde d'exécution d'investissement - 2 275 322,30 €

**8.8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL**

**Le conseil de territoire à la majorité** (61 voix pour, 1 abstention : M. MIGNOT, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil pour l'exercice 2018 à :
  - Résultat d'exploitation : 227 600,19 €
  - Solde d'exécution d'investissement : 2 430 220,48 €

**8.9 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2018 DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Constate** les identités de valeurs relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser sur l'exercice 2018,
- **Arrête** les résultats du compte administratif, du budget annexe, de la régie de distribution d'eau à Tremblay-en-France pour l'exercice 2018 à :
  - Résultat d'exploitation 941 798,18 €
  - Solde d'exécution d'investissement 628 992,87 €

**8.10 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2018, soit 17 428 833,33 € de la manière suivante :
  - à hauteur de 736 143,21 € en compte de réserves (recette au compte 1068),
  - à hauteur de 16 692 690,12 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).

| Numéro de contrat | ORGANISME                             | Montant initial     | Capital restant dû au 01/01/2019 | Durée résiduelle au 01/01/2019 | Taux actuel en % |
|-------------------|---------------------------------------|---------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------|
| 0208031           | CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL | 171 822,39          | 38 660,03                        | 4,08                           | 4,83             |
| 0257880           | CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL | 175 000,00          | 70 596,03                        | 4,00                           | 4,53             |
| 0071431           | CAISSE D'EPARGNE                      | 286 802,18          | 65 165,73                        | 2,56                           | 5,60             |
| 49906987801       | CREDIT AGRICOLE IDF                   | 219 992,00          | 62 478,32                        | 3,24                           | 4,56             |
| 337957019         | CREDIT AGRICOLE IDF                   | 154 600,00          | 10 306,62                        | 0,50                           | 4,33             |
| 60126773576       | CREDIT AGRICOLE IDF                   | 250 000,00          | 20 620,07                        | 0,47                           | 3,66             |
| 60151357802       | CREDIT AGRICOLE IDF                   | 175 000,00          | 43 189,98                        | 2,34                           | 3,78             |
| 60250451629       | CREDIT AGRICOLE IDF                   | 245 000,00          | 116 634,29                       | 5,32                           | 4,26             |
| 60276059913       | CREDIT AGRICOLE IDF                   | 280 000,00          | 147 956,13                       | 6,83                           | 3,36             |
| 05341400          | AESN                                  | 67 900,00           | 13 579,99                        | 2,81                           | 0,00             |
| 06225300          | AESN                                  | 56 040,00           | 14 944,00                        | 3,06                           | 0,00             |
| 06225301/78684    | AESN                                  | 37 960,00           | 10 122,66                        | 3,32                           | 0,00             |
| 71224             | AESN                                  | 32 217,00           | 10 739,00                        | 4,08                           | 0,00             |
| 07122401          | AESN                                  | 43 515,00           | 14 505,00                        | 4,25                           | 0,00             |
| 10046411/01       | AESN                                  | 71 593,00           | 28 637,17                        | 5,34                           | 0,00             |
| 10116631/01       | AESN                                  | 23 345,00           | 10 894,36                        | 6,51                           | 0,00             |
| 10357421/01       | AESN                                  | 118 800,00          | 79 200,00                        | 9,96                           | 0,00             |
| <b>TOTAL</b>      |                                       | <b>2 409 586,57</b> | <b>758 229,38</b>                |                                |                  |

#### **8.18 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE L'EPT DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE EUROPE SERVICES DECHETS (ESD)**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (47 voix pour, 16 abstentions : M. LAGARDE, Mme LAGARDE, Mme COCOZZA, M. MANGIN, M. AMARI, M. CHABANI, Mme ELSODY, Mme LAGNEAU, M. MAHMOUDI, M. MILLARD, M. SALINI, Mme VANDENABELLE, Mme YERRO, M. ZANGRILLI, M. NICOLAS, M. MARIOT, 3 NPPV : Mme MARCHOIS, M. CAPO-CANELLAS, M. HOPPE) :

- **Décide** d'approuver le protocole transactionnel joint en annexe entre Paris Terres d'Envol et la société Europe Déchets Service prévoyant une résiliation anticipée du marché n°2017-002 – lot 2 - de collecte des déchets ménagers et assimilés au 30 juin 2019, par le versement d'une indemnité de 990 000 € ;
- **Autorise** le Président à signer ledit protocole.

### **9 - RESSOURCES HUMAINES**

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LE SEAPFA ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition des services ou parties de services, telle que présentée en annexe.
- **Autorise** le président à signer la convention.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget général.

### **10 - INFORMATION**

#### **DECISIONS DU PRESIDENT**

**Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :**

N°07 – POLITIQUES TERRITORIALES – INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI) – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE TACHES RELATIVE AUX FINANCEMENTS EUROPEENS ITI

N°08 – ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) POUR MISE EN CONFORMITE DE BRANCHEMENTS DE PARTICULIERS ET DECONNEXION DES EAUX DE GOUTTIERE A AULNAY-SOUS-BOIS

N°09 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'INSTRUCTION, LA LIQUIDATION ET LE PAIEMENT DES AIDES PAR UN MANDATAIRE PUBLIC ENTRE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

N°10 – COMMUNICATION – CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEURS POUR LA DEFINITION GRAPHIQUE DE CAMPAGNES D'INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

#### **8.11 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol de la manière suivante :
  - 1 544 197,70 € en report à nouveau d'exploitation (compte 002),
  - 3 736 074,83 € en réserve d'investissement (compte 1068)

#### **8.12 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL**

**Le conseil de territoire à la majorité** (61 voix pour, 1 abstention : M. MIGNOT, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Affecte** le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil, soit 227 600,19 € en report à nouveau de fonctionnement.

#### **8.13 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Décide** l'affectation du résultat d'exploitation 2018 du budget annexe de la régie de distribution de l'eau comme suit :  
Affectation au compte 1068 : 25 018,77 €  
Affectation au compte 002 : 916 779,41 €
- **Dit** que le montant du report du résultat d'investissement 2018 en compte 001 est de 628 992,87 € ;
- **Précise** que les écritures seront reprises sur le budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

#### **8.14 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** :

- **Adopte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 216 900 631,27 € (deux cent seize millions neuf cent mille six cent trente-et-un euros et vingt-sept centimes)
  - Section de fonctionnement 184 234 119,87 €
  - Section d'investissement 32 666 511,40 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

#### **8.15 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR 2019**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** :

- **Adopte** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 33 072 438,81 € (trente-trois millions soixante-douze mille quatre cent trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes)
  - Section d'exploitation 13 310 496,53 €
  - Section d'investissement 19 761 921,57 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

#### **8.16 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL POUR 2019**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (60 voix pour, 1 abstention : M. MIGNOT) :

- **Adopte** le budget primitif du budget eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 3 758 157,84 € (trois millions sept cent cinquante-huit mille cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes)
  - Section d'exploitation 728 853,19 €
  - Section d'investissement 3 029 304,65 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **8.17 – TRANSFERT DES CONTRATS DE LA REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE AU SIAEP TC**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** :

- **Décide** de transférer au SIAEP TC l'ensemble des contrats de la Régie Territoriale de Distribution d'Eau de Tremblay en France :
  - Contrat de maintenance des logiciels OMEGA avec la société JVS Mairistem
  - Contrat de maintenance des logiciels de relève et portable avec la société DIOPTASE
  - Contrat de service de maintenance du photocopieur CANON avec la société KODEN,
  - Contrat de maintenance de l'appareil cartes bancaires avec la société JDC
  - Contrat de location de la machine à affranchir avec la société NEOPOST
  - Contrat pour l'affranchissement du courrier avec la POSTE,
  - Contrat de fourniture d'électricité pour le forage, chemin des Pommiers avec EDF.
  - Contrats de prêts auprès de la Caisse Française de Financement Local, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N°11 – AFFAIRES GENERALES – ACHAT D'UN BUS ITINERANT « GRAND QUARTIER » - DISPOSITIF DE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
 N°12 – RENOUVELLEMENT URBAIN – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ETUDE ECONOMIQUE NPNRU SUR LES COMMUNES D'AULNAY-SOUS-BOIS, SEVRAN, VILLEPINTE, LE BLANC-MESNIL ET TREMBLAY-EN-FRANCE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
 N°13 – RENOUVELLEMENT URBAIN – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ETUDE URBAINE ET PROGRAMMATIQUE EN VUE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LES TERRITOIRES D'AULNAY-SOUS-BOIS ET DE SEVRAN ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
 N°14 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION LOCALE DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES NORD ET SUD DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL  
 N°15 – ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR L'AMENAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET  
 N°16 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE  
 N°17 – VIE INSTITUTIONNELLE – MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'AFFECTATION DU PARKING DU PIR POLE DU VERT GALANT - AVENUE GILBERT BERGER A TREMBLAY-EN-FRANCE  
 N°18 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PRET DE MATERIEL DANS LE CADRE DE L'INTEGRATHLON 2019  
 N°19 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. PONNOU LOURDESSAMY – 81 BOULEVARD CIRCULAIRE – 93420 VILLEPINTE  
 N°20 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. HAKIM MEZZOGH – 36 RUE DE GASCOGNE – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE  
 N°21 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SERVICE CREATION D'ENTREPRISE - CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT EXTERIEUR SIS RESIDENCE LES DOUANES, BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE A TREMBLAY-EN-FRANCE  
 N°22 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PRET DE MATERIEL DE L'EXPOSITION « FAIR-PLAY » DANS LE CADRE DE L'INTEGRATHLON 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15

Le secrétaire de séance  
 Maryline MARCHOIS




Le président  
 Bruno BESCHIZZA



Certifié affiché du  
 Bruno BESCHIZZA 16 AVR. 2019 au

